

APPLICATION BAIE – Agréments des bénévoles en EPS

BAIE

Accessible avec l'adresse mail professionnelle par ARENA > Enquêtes et pilotage > Application BAIE

- [Pour les "nouveaux" bénévoles](#) (jamais agréés les années antérieures ou agréés avant BAIE) :

Etape 1 (AVANT le test pratique) : inscrire les bénévoles sur une session d'agrément à partir de l'onglet « **Inscrire un bénévole** » en indiquant les Nom/Prénom/Date et lieu de naissance/Numéro de portable.



Pour les personnes **nées à Paris, Lyon et Marseille**, il est nécessaire **d'ajouter l'arrondissement** en chiffres à côté du nom de la commune (ex : Lyon 3).
Le **nom de jeune fille** est **indispensable** à la vérification de l'honorabilité.

Etape 2 : Une fois la session passée, vous devez **retourner sur BAIE** pour **valider la demande d'agrément**.

Pour cela, il faut cliquer sur "**Nouvelle demande**" dans la partie "Demande d'agrément"

Il faut ensuite sélectionner **le domaine** (EPS), **l'activité** (Natation par exemple) pour filtrer les noms des bénévoles.

Vous pouvez ensuite **rechercher le nom de la personne** (n°3) et **cliquer sur la flèche violette** (n°4) pour valider la demande.

- [Pour les bénévoles déjà agréés dans BAIE](#) (depuis 2021) :



Pour ces bénévoles, il ne faut pas utiliser la partie « inscrire un bénévole » sous peine de créer un doublon et de retarder le traitement des demandes.

Ces bénévoles sont déjà dans la base de données de l'application. L'agrément étant **valable 5 ans dans BAIE**, vous n'avez **rien à faire** de plus pour l'**année 2024/2025**.

Il convient uniquement de **s'assurer que ces bénévoles sont bien agréés dans BAIE**.

Comment savoir si un bénévole a déjà été agréé dans BAIE ?

La liste des personnes agréés est consultable en cliquant sur l'onglet « **Intervenants agréés** » (recherche par nom possible en utilisant le champ « rechercher », en haut à droite).